



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 97842

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le besoin d'accompagnement du phénomène de précocité intellectuelle. On estime aujourd'hui que le taux de prévalence des enfants intellectuellement précoces (EPI) est de 2,3 % parmi les enfants scolarisés, ce qui représente 1 à 2 enfants par classe. Si ce développement prématuré de certaines fonctions de l'intelligence chez certains enfants ne nécessite pas de suivi spécialisé, il peut susciter une véritable souffrance chez d'autres. Tout dépend du regard qui est porté sur eux, car ce sont souvent des enfants qui montrent une grande sensibilité. Les spécialistes l'expliquent par le fait que la précocité donne à l'enfant un effet loupe sur l'information à laquelle il a accès. Son intelligence décortique l'information, mais il n'a pas le recul nécessaire pour la digérer, ce qui peut parfois le mettre en situation émotionnelle difficile et créer de l'anxiété. Il est parfois difficile pour lui d'accepter des choses qu'il ne s'explique pas. Les enfants non détectés sont parfois relativement modestes sur leur parcours et ne veulent pas attirer l'attention. Ils peuvent se désinvestir totalement de l'école ou montrer des troubles du comportement et de l'attention. De nombreux enfants précoces vivent ce que l'on appelle l'effet pygmalion négatif. Il conduit l'enfant à renoncer à exprimer son véritable potentiel et se limiter à répondre à une demande qui le sous-estime. La précocité intellectuelle non détectée et non prise en compte peut également conduire à des phénomènes d'inhibition intellectuelle, de phobie scolaire, voire de crises d'angoisse et de dépression. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur le sujet et quelles mesures il prévoit pour détecter ces cas de précocité intellectuelle et permettre à ces enfants à haut potentiel intellectuel de s'épanouir pleinement en apprenant à gérer cette particularité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97842

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 juillet 2016](#), page 6730

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)